

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article1734>

Stage d'accueil en DR13

- VIE DU SYNDICAT - RÉGIONS - Languedoc-Roussillon -

Date de mise en ligne : mercredi 27 janvier 2016

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Cher(e) collègue,

Dans le cadre de son programme de formation syndicale, Le SNTRS-CGT propose un stage de découverte du syndicalisme d'aujourd'hui à partir de l'histoire du mouvement syndical français et du mouvement syndical dans la Recherche Publique.

Ces stages s'adressent à l'ensemble des personnels, chercheurs ingénieurs et techniciens de tous statuts, exerçant leur activité professionnelle dans un laboratoire du CNRS, de l'INSERM, de l'IRD, de l'INRIA ... titulaires ou précaires, syndiqués ou sympathisants ou simplement curieux de connaître le syndicat. Le stage aura lieu sur deux jours et demi du **16 mars au 18 mars 2016** inclus. Ce stage entre dans le cadre du droit syndical (chaque agent de la fonction publique a droit à douze jours par an de formation syndicale). *Loi n° 84-16, article 34 (7eme)*

Voici le programme du stage d'accueil :

1ere journée

- 1 HISTOIRE DU SYNDICALISME et de la CGT en France
- 2 HISTOIRE du SNTRS et des luttes menées dans la recherche.
- 3 PRINCIPES et FONCTIONNEMENT de la CGT et du SNTRS-CGT

2eme journée

- 4 Les REVENDICATIONS générales et spécifiques dans la recherche.
- 5 STATUT et DROITS des FONCTIONNAIRES et des autres personnels.
- 6 Les INSTANCES PARITAIRES et de GESTION des EPST (CAP, CT, etc.)
- 7 L'organisation de l'ESR et les instances des EPST

3eme journée

- 8 L'ACTION SOCIALE INSTITUTIONNELLE
- 9 LES COMITES D'ENTREPRISES, LE CAES, le CLAS

On pourra ajouter, en fonction du déroulement, des moments de débats sur les grilles de salaires et/ou le RIFSEEP. En théorie, la formation s'arrête à midi le dernier jour mais si certains thèmes nécessitent un peu plus de temps, les camarades formateurs pourront continuer le 18 mars en début d'après-midi.

Dans le contexte actuel d'agression (cf. les 8 salariés de GoodYear condamnés à 9 mois de prison ferme) envers la CGT, dans le contexte répété des attaques permanentes contre notre statut de fonctionnaire, il est plus que jamais important que nous soyons informés de nos droits pour les faire respecter. Les combats à mener sont multiples : contre la précarité institutionnalisée, contre la soi-disant austérité qui bloque nos salaires et parfois nos carrières, pour préserver simplement notre outil de travail avant qu'il ne soit externalisé

C'est seulement ensemble que nous pouvons résister à ces attaques incessantes et c'est aussi un des enjeux de la formation que nous vous proposons.

Stage d'accueil en DR13

IMPORTANT : si vous souhaitez participer à ce stage, il vous faut remplir une demande de congé formation auprès de votre directeur d'unité ou de service ([modèle de lettre à télécharger](#)) **avant le 15 février dernier délai**. Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé. Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. A la fin du stage ou de la session, nous pourrions délivrer si besoin à chaque agent une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé(e) remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise de ses fonctions.

Si vous êtes intéressé(e), prière de nous le faire savoir rapidement et de vous inscrire auprès du bureau de section (sntrs-cgt@montp.cnrs.fr)

Gilles Niel

Secrétaire de la section du SNTRS-CGT en DR13